

## Les interrogations des dindons face au projet de la loi d'orientation de Vincent Peillon.

Le projet de loi concernant l'école a été dévoilé en fin de semaine dernière. Sous des aspects aux airs ambitieux, ce projet se montre finalement assez flou et rempli d'incertitudes.

Le collectif des dindons, depuis sa création, essaie de faire entendre la voix des enseignants, grands oubliés des concertations pour la refondation de l'École. Beaucoup d'enseignants étaient confiants et espéraient beaucoup. Aujourd'hui, suite aux diverses annonces faites, ils sont inquiets, démoralisés ou en colère. Le projet de loi n'est pas à la hauteur des espérances et soulève un grand nombre d'incompréhensions et d'interrogations.

Nous en avons fait un petit inventaire (non exhaustif).

### Les Langues étrangères

Le projet de loi dit « *Tout élève bénéficie, dès le début de sa scolarité obligatoire, de l'enseignement d'une langue vivante étrangère dans le cadre de l'horaire normal de l'école élémentaire.* » *Comprendre Enseignement de l'anglais dès le CP.*

Le projet de loi ne précise pas si cette réforme s'appliquera dès la rentrée 2013 ou non. S'il doit s'appliquer dès la rentrée 2013, puisque les programmes ne seront pas revus d'ici là, sur quelle matière faudra-t-il prendre cet apprentissage ? Et quel en sera le volume horaire ?

Le projet ne dit pas non plus qui devra faire cet apprentissage, devra-t-il être pris en charge par un enseignant habilité en langues ou par n'importe quel professeur ? Un enseignant habilité en Allemand ou en Espagnol pourra-t-il enseigner cette langue ou l'Anglais lui sera-t-il imposé ?

### Scolarisation des 2 ans

Le projet de loi dit « *Dans les classes ou les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques précisées par le ministre chargé de l'Éducation nationale. Cet accueil est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les départements et régions d'outre-mer.* »

Commençons par les postes prévus pour cette mesure 3000 sur 5 ans cela fait en moyenne 600 postes par an donc en moyenne 6 à 7 postes par an par département ....c'est peu. Quelles écoles bénéficieront d'un tel projet ? Sur quels critères ?

Le projet de loi ne dit pas si cet accueil sera un projet spécifique avec un effectif réduit ou si ces tous petits devront intégrer des classes de 30 élèves ?

Est-ce que les moins de 2 ans compteront dans les effectifs des écoles ?

Si c'est une classe à effectif restreint comptera-t-elle dans les effectifs comme une classe « normale » comme c'est le cas actuellement dans certaines écoles ayant un projet spécifique d'accueil des 2 ans.

Prenons l'exemple de l'école d'un de nos dindons. École de 16 classes en RRS avec un projet de classe spécifique à l'accueil des 2 ans. Cette classe est normalement limitée à 12 élèves, cette année elle tourne à 15. Tout au long de l'année, les élèves de 2 ans basculent quand ils sont prêts dans d'autres classes de TPS ou PS à effectifs normaux, ce qui permet donc l'arrivée de nouveaux petits de 2 ans. En début d'année, il y a donc 1 classe de 2 ans de 15 élèves et 2 classes de TPS/PS non remplies et les 13 autres classes. Lors du comptage de début d'année, les enseignants ont été surpris de voir que leur inspectrice leur refusait une ouverture ... en fait elle compte cette classe spécifique comme une classe à effectif normal et divise donc le nombre d'élèves par 16. Résultat les classes de CE1 et de cycle 3 tournent à 26/27 et toutes les autres classes sont à 24/25.

## Plus de maitres que de classes

Le projet de loi dit : « *il est prévu une évolution des pratiques pédagogiques, via notamment, l'objectif du « plus de maîtres que de classes ».* 7 000 postes nouveaux permettront, dans les secteurs les plus fragiles, de renforcer l'encadrement et ainsi d'accompagner des organisations pédagogiques innovantes, au service d'une amélioration significative des résultats scolaires. »

Le projet de loi ne précise pas qui seront ces maitres en plus, est-ce que ce seront des postes à profil ou des postes figurant au mouvement ? Quelles écoles bénéficieront de ces maitres en plus ? Sur quels critères ? De quelles manières ces maitres interviendront dans les écoles ?... Intervention dans les classes ? Prise en charge de petits groupes ?...

On se doute que les PE devront travailler en équipe pour définir les horaires et les modalités d'intervention de ce maitre en plus... du temps de concertation est-il prévu ou faudra-t-il le faire bénévolement ?

Et puis 7000 postes sur 5 ans ça fait en moyenne 1400 postes par an et donc en moyenne 14 postes par département par an ... donc très peu.

Une petite minorité d'écoles et donc d'élèves va être concernée par cette réforme et la majorité des classes continuera d'avoir des effectifs trop chargés pour y dispenser un enseignement de qualité s'adaptant aux besoins et aux rythmes de chaque élève. Peu de classes et d'enseignants seront concernés par cette mesure alors la grande majorité des enseignants jugeaient prioritaires la baisse des effectifs.

Par ailleurs, ce genre de dispositif existe plus ou moins déjà avec les RASED...N'y a-t-il pas danger de les voir encore plus disparaître ?

A ce propos, ce projet de loi qui se veut ambitieux ne parle pas ou très peu de ces dispositifs spécialisés que sont les RASED, les CLIS, CLAD, SEGPA, ITEP, CLIS<sup>1</sup>.... Pourtant ce sont des éléments essentiels pour la prise en charge des difficultés des enfants et celle des élèves porteurs de handicap. Y aura-t-il davantage de postes d'AVS formés de créés pour accompagner les élèves qui en ont besoin? Y aura-t-il plus de places dans ces structures spécialisées ou allons-nous devoir continuer à accueillir des enfants avec une notification de la MDPH dans nos classes ? N'ont-ils pas droit à cette prise en charge spécialisée et adaptée qu'on leur reconnaît ? Doit-on faire subir à des classes déjà chargées la présence d'élèves pour qui le système classique est une souffrance ?

## L'aide au travail personnel des élèves

L'annexe du projet de loi annonce "*Enfin, cet aménagement permet à l'école d'assurer l'aide au travail personnel, pour tous les enfants dans le temps scolaire*"

Comment l'aménagement des rythmes permettra d'assurer l'aide au travail personnel pour tous les enfants dans le temps scolaire ?

Il n'y a aucune information sur ce dispositif...Sur ce qu'on entend par ce terme et ses modalités... Quel volume horaire ? Quelle fréquence ? Quel contenu ?

Est-ce l'aide aux devoirs annoncée il y a quelques semaines (et lourdement critiquée) transformée ?

Les devoirs à la maison (devoirs, leçons, récitation, lecture...) seront-ils entièrement suspendus ?

Comment apporter une aide au travail personnel à des petits de CP ou CE1 qui sont en plein apprentissage du travail autonome ? Comment faire lire chaque élève efficacement en classe entière ? Encore une fois si cette mesure doit entrer en vigueur dès la rentrée 2013, avec les programmes actuels déjà lourds, sur quelle matière prendrons-nous ce temps ?

---

<sup>1</sup> RASED : réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficultés CLIS : classe pour l'inclusion scolaire  
CLAD : classe d'adaptation SEGPA : sections d'enseignement général et professionnel adapté  
ITEP : Institut thérapeutique éducatif et pédagogique CLIN : classe d'initiation pour non francophones

## **L'aide personnalisée disparaît au profit des activités Pédagogiques Complémentaires**

L'annexe du projet de loi dit « *Enfin, cet aménagement permet à l'école d'assurer l'aide au travail personnel, pour tous les enfants dans le temps scolaire, et d'offrir à de petits groupes d'élèves, après le temps de classe des activités pédagogiques complémentaires.* »

Ces activités seraient inscrites dans le temps de service des enseignants et organisées en « groupe restreint ».

Le contenu est ouvert : aide au travail personnel, aide aux élèves en difficulté, activités liées au projet d'école... et à priori les enseignants auraient la liberté de son organisation.

Ce projet de loi ne donne pas d'informations sur le volume horaire de ces APC. Sera-t-il de 60h comme l'aide personnalisée ? Comment répartir ces heures sur 36 semaines ?

Il faudra également des éclaircissements sur ce qu'est un « groupe restreint » et que feront les autres enfants pendant ce temps ?

Les enseignants rejettent massivement le dispositif de l'aide personnalisée... Pourquoi ne pas les avoir entendus et avoir transformé cette aide en APC ?

La loi dit aussi "*Les APC sont des projets pédagogiques portés par l'école ou le projet éducatif local* " »

N'y a-t-il pas un risque de voir les communes décider de l'organisation de ces APC, de leurs horaires et du nombre d'élèves à prendre en charge ? Et donc de voir de grandes inégalités de mise en place selon les communes ?

## **La formation des maîtres**

Le projet de loi dit « *Art. L. 625-1. - Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation organisent, sans préjudice des missions confiées aux Ecoles normales supérieures, la formation initiale des futurs enseignants et des personnels d'éducation et participent à leur formation continue. Elles accueillent aussi les personnels exerçant une activité au sein des écoles et des établissements scolaires dans le cadre des formations professionnelles organisées par les autorités académiques.* »

Le projet de loi ne précise pas si ces futurs professeurs seront payés, comme c'était le cas auparavant pendant l'année de stage. Il ne donne d'ailleurs aucune précision sur la manière dont se déroulera leur cursus. Bénéficieront-ils de stages et dans ce cas qui les accueillera ?

Le risque est de voir ressurgir les travers des IUFM où les cours dispensés étaient parfois déconnectés de la réalité du terrain ou inapplicables.

## **La question des rythmes scolaires**

La réforme des rythmes n'est pas dans la loi mais sera publiée dans un décret prochainement. Cette question soulève beaucoup de discussions et d'inquiétudes.

Tout d'abord au niveau de la semaine... 24h de classe mais avec une certaine latitude pour fixer les horaires .... Mais qui fixera les horaires ? Les conseils d'écoles ou les communes ?

Beaucoup de choses sont encore à définir : Comment seront pris en charge les élèves à la fin de la classe ? A quelle heure ? Par quel personnel ? Pour quelles activités ? Dans quels locaux ? Seront-ils accueillis dans les classes, faute de locaux dans certaines écoles, empêchant ainsi l'enseignant de rester dans sa classe pour faire ses corrections et préparer son travail ?

Le risque est grand pour que dans de nombreuses communes des animateurs qualifiés ne puissent être embauchés et que les enfants ne puissent être accueillis après la classe ou dans de mauvaises conditions.

Le coût estimé par ce changement de rythmes ne sera pas couvert par l'enveloppe proposée par le gouvernement. Les impôts locaux vont-ils augmenter ?

Même si la journée de classe est réduite à 5h30 au maximum, les journées des enfants en collectivité seront toujours aussi longues avec les temps de périscolaire, la pause méridienne, les activités pédagogiques complémentaires. En quoi, venir en classe le mercredi matin va-t-il être un mieux pour leur réussite ?

La comparaison des résultats des évaluations nationales de CM2 d'enfants en semaine de 4 jours et d'enfants en semaine de 4.5 n'a pas montré de différence significative. Si ce changement de rythme n'apporte pas de meilleurs résultats, pourquoi le mettre en place alors que tout cet argent pourrait être utilisé plus judicieusement ? (exemple baisser les effectifs par classe comme le demande la majorité des enseignants.

## **La revalorisation du salaire des enseignants :**

Le projet de loi dit « *Le niveau global des compétences des élèves formés en France doit être amélioré pour parvenir à davantage de justice dans la réussite scolaire et pour pouvoir inscrire le pays sur une trajectoire de croissance structurelle forte dans une économie de la connaissance internationale.* », il dit également que *les objectifs énoncés « s'inscrivent dans le cadre de nos engagements européens et justifient la priorité accordée à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire et pour élever le niveau global de qualification de tous les élèves au terme de leur formation initiale.* »

Ce sont des objectifs ambitieux et honorables mais n'est-ce pas manquer d'ambition que de confier l'éducation de nos enfants, de nos futurs citoyens européens à des enseignants déclassés de « profession intermédiaire » ? (confère le [rapport publié par la DGAFP](#) )

Le Ministre avoue lui-même que les enseignants de ce pays sont mal payés et qu'il serait digne de les payer davantage... or à aucun moment dans le projet de loi la question d'une revalorisation de notre statut n'est évoquée.

Ces dernières années, le point d'indice a été gelé, nos salaires bruts n'ont donc pas évolué mais nos salaires nets eux ont baissé puisque les prélèvements sociaux ont augmenté... (février 2012 la cotisation retraite est passé de 8.12 à 8.39, novembre 2012 nouvelle augmentation de 0,10%)

Paradoxalement, notre charge de travail elle par contre augmente. Toujours plus de documents administratifs à remplir, des dossiers pour comptabiliser nos 108h (d'ailleurs peut être devrions nous compter dans ces 108h le temps passé à le remplir ce tableau), des PPRE, des PPS, des PPI, toujours plus de réunions ; réunion piscine, bibliothèque, pour tel ou tel projet, équipe éducative, équipe de suivi et prochainement sûrement des conseils d'école exceptionnels pour préparer la rentrée prochaine....

Déplacer 3h de classe est effectivement facile sur le papier puisqu'on ne change pas notre quota horaire mais les conséquences pour certains collègues vont avoir des répercussions inquiétantes sur leur niveau de vie et leur pouvoir d'achat. Comment voulez-vous que des enseignants tracassés par des problèmes budgétaires puissent donner le meilleur d'eux-mêmes pour l'école et nos élèves.

Donc nous demandons au Ministre aujourd'hui : Le salaire des enseignants va-t-il être revalorisé ? Les enseignants devront-ils encore voir leur pouvoir d'achat diminuer en acceptant de se rendre une demi-journée supplémentaire sur leur lieu de travail (transport, garde d'enfants...) sans compensation ?

D'ailleurs la réforme des rythmes scolaires et la classe le mercredi matin pose d'autres questions sur le temps de travail et les services des enseignements. Quand auront lieu les animations pédagogiques ? le mercredi après-midi ? le soir ? il est certain que les enseignants seront très disponibles mentalement à ces moments-là et avec ce rythme ils auront beaucoup moins de temps pour préparer leur classe, corriger les cahiers, préparer du matériel, individualiser leurs pratiques... quels progrès pour l'école !

## **A propos du décrochage**

Le Ministre a l'ambition de raccrocher les décrocheurs, c'est une belle ambition que nous ne pouvons que soutenir et encourager. Il dit aussi que la plupart des décrocheurs sont connus depuis la GS, CP ou CE1.

Nous sommes d'accord pour dire que c'est sur ce cycle que beaucoup de choses se jouent... pourtant il n'y a rien à ce sujet dans le projet de loi. Nous aurions aimé trouver une réforme, des mesures ou tout du moins avoir des pistes de réflexion sur comment ne plus créer de décrocheurs.

Il faut mettre l'accent sur ce cycle, sur l'apprentissage et la maîtrise de la lecture. Il faut donc revoir le CP et le CE1. Actuellement, un enseignant de CE1 a à sa charge l'enseignement d'un programme de grammaire et de conjugaison tellement lourd qu'il est obligé de le commencer dès septembre... or beaucoup d'élèves de CE1 maîtrisent encore mal les finesses de la lecture, ils ont besoin de travailler la compréhension... quand il n'y a pas de non lecteurs à gérer en sus.

Bien avant de revoir la question des rythmes il fallait commencer par s'attaquer aux programmes de l'école primaire qui sont trop lourds, trop systématiques et mal adaptés. Il est question d'un Conseil Supérieur des Programmes ... qui en fera partie ? Y aura-t-il des enseignants de terrain ou seront-ils encore une fois oubliés ?

Ce projet de loi n'aborde pas des revendications essentielles pour les enseignants comme le temps de décharge pour tous les directeurs, le dispositif des RASED, la formation continue. Il ne précise pas de quelle manière ; ni quand seront repensés les programmes et surtout il n'aborde pas le point essentiel pour beaucoup d'enseignants à savoir la baisse des effectifs par classe.